

COMMUNE DE FILLINGES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2014

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
 présents : 20
 votants : 22

PRESENTS : Mesdames, Messieurs **ALIX** Isabelle, **ARNAUD** Laurence, **BERGER** Pierre, **BOURDENET** Séverine, **CHENEVAL** Paul, **D'APOLITO** Brigitte, **DEGORRE** Luc, **DEVILLE** Alexandra, **DOUCET** Michel, **DUCRUET** Muriel, **FOREL** Bruno, **FOREL** Sébastien, **GUIARD** Jacqueline, **GRAEFFLY** Stéphane, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LYONNET** Sandrine, **MARQUET** Marion, **PELISSIER** Philippe, **PORRET** Emmanuelle, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames **BASSIN** Katia qui donne procuration de vote à Madame **MARQUET** Marion, **VILDE** Nelly.
 Monsieur **PALAFFRE** Christian qui donne procuration de vote à Monsieur **CHENEVAL** Paul.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 22 voix - adopte le procès verbal de la séance du 22 avril 2014.

2 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide - par un vote à main levée - par 22 voix - de proposer la liste de 32 noms qui suit :

Propositions de commissaires titulaires

- 1 - Monsieur BALLANDRAD Rolland
- 2 - Monsieur BOURRIE Francis (propriétaire de bois)
- 3 - Monsieur CHENEVAL Dominique (domicilié en dehors de la commune)
- 4 - Monsieur CHENEVAL Michel
- 5 - Madame HOUOT Martine
- 6 - Madame PUVILLAND Nathalie
- 7 - Madame TAPPONNIER Michèle

- 8 - Monsieur SERMONDADAZ Aimé
- 9 - Monsieur BELOTTINI Hervé
- 10 - Madame BABAZ Pauline (domiciliée en dehors de la commune)
- 11 - Monsieur LEVET Patrice
- 12 - Monsieur LORON Thierry
- 13 - Madame MOREL Catherine
- 14 - Monsieur MOREL Patrick
- 15 - Monsieur SERMONDADAZ Daniel
- 16 - Monsieur VEYRAT LACHENAL Roland (propriétaire de bois)

Propositions de commissaires suppléants

- 1 - Monsieur BERTHET Henri-Noël
- 2 - Madame BONIN Julie
- 3 - Monsieur JOLY André
- 4 - Monsieur GROBEL Christophe (propriétaire de bois)
- 5 - Madame KANAKIS Monique
- 6 - Monsieur LOUVIER Georges
- 7 - Madame MARQUET née CONSTANTIN Françoise
- 8 - Monsieur THEVENOD Serge (domicilié en dehors de la commune)
- 9 - Monsieur BLANC Jean-Claude
- 10 - Madame DOUBLET Françoise
- 11 - Monsieur LUCQUET-DEPERRAZ Jean-François (propriétaire de bois)
- 12 - Monsieur GAVILLET Léon (domicilié en dehors de la commune)
- 13 - Madame KRACK Josette
- 14 - Monsieur MOUTHON Roland
- 15 - Monsieur RAIBON Lucien
- 16 - Madame RICHARD Valérie

charge Monsieur le Maire de transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances publiques.

[3 - ANNULATION DE LA DELIBERATION « DESIGNATION D'UN ADJOINT POUR LA PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE »](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 22 voix - considérant que l'article L1311-13 « Les maires, les présidents des conseils généraux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics - Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination » prévoit que ce sont les maires adjoints dans l'ordre du tableau et que de ce fait il n'était pas nécessaire de délibérer, puisqu'il s'agit d'une simple application de la loi - décide d'annuler la délibération du 22 avril 2014 - N° 03 - 04 bis - 2014 « Désignation d'un Adjoint pour la passation d'actes authentiques en la forme administrative ».

4 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE ORDURES MENAGERES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide - par 21 voix et une abstention (Monsieur LAHOUAOUI Abdellah) - d'approuver le transfert de la compétence suivante à la Communauté de Communes des Quatre Rivières :

- organisation et gestion de la collecte, du transport, du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés à compter de 2015.
- pour l'exercice de la compétence « Traitement », la communauté de communes adhèrera à un ou plusieurs syndicats mixtes.
- mise en place et gestion d'un réseau de déchèteries : création, construction, étude, aménagement et gestion des déchèteries nouvelles et existantes ou d'activités décentralisées de ces déchèteries

et par conséquent la modification des statuts de la Communauté de Communes des Quatre Rivières proposée.

5 - REPRESENTATION AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES

Monsieur le Maire dit que lors du Conseil Communautaire du 7 mai 2014, des commissions thématiques ont été créées :

- Commission Action Sociale / Enfance Jeunesse
Vice-présidente en charge Madame Nelly NOEL SANDRIN
- Commission Culture / Patrimoine
Vice-présidente en charge Madame Chantal BEL
- Commission Environnement / Développement Durable
Vice-présidente en charge Madame Christine CHAFFARD
- Commission Aménagement / Economie
Vice-président en charge Monsieur Serge PITTET
- Commission Agriculture
Vice-président en charge Monsieur Bernard CHATEL

Les commissions thématiques sont ouvertes aux conseillers municipaux et composées de la manière suivante :

pour les communes représentées par plus de 3 conseillers municipaux au sein du conseil communautaire : 2 représentants par commune au sein des commissions avec obligatoirement 1 conseiller communautaire.

Après discussion, le Conseil Municipal de Fillinges est représenté comme suit au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes des 4 Rivières :

- Commission Action Sociale / Enfance Jeunesse
Conseiller communautaire : Madame ALIX Isabelle
Conseiller municipal : Monsieur FOREL Sébastien

- Commission Culture / Patrimoine
Conseiller communautaire : Madame GUIARD Jacqueline
Conseiller municipal : Madame BOURDENET Séverine

- Commission Environnement / Développement Durable

Conseiller communautaire : Monsieur WEBER Olivier

Conseiller municipal : Monsieur DOUCET Michel

- Commission Aménagement / Economie

Conseiller communautaire : Monsieur CHENEVAL Paul

Conseiller municipal : Monsieur LAHOUAOUI Abdellah

- Commission Agriculture

Conseiller communautaire : Monsieur FOREL Bruno

Conseiller municipal : Madame MARQUET Marion

6 - CREATION D'UN POSTE D'ATSEM (AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES) A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par un vote à main levée - par 22 voix - décide la création d'un emploi d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) à temps complet pour assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants, ainsi que pour la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les missions incluent aussi l'animation du temps périscolaire du matin, midi et soir, le temps du « TAP » et l'aide au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2014 - précise que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale, dans le cadre d'emplois des ATSEM, s'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de CAP Petite Enfance (ou d'expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance). La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique - modifie ainsi le tableau des emplois.

7 - ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

La délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014 a décidé de fixer à six, le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale travaille en outre sur :

- l'attribution des logements communaux
- les aides alimentaires
- les personnes âgées
- les problèmes rencontrés par les familles sans logement par exemple
- les personnes handicapées ...

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

La liste unique de candidats suivante est présentée par les conseillers municipaux :

Madame ALIX Isabelle

Madame ARNAUD Laurence

Monsieur DEGORRE Luc
 Monsieur FOREL Sébastien
 Madame GUIARD Jacqueline
 Madame LYONNET Sandrine

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 3,6

Nombre de voix obtenu : 22

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Madame ALIX Isabelle
 Madame ARNAUD Laurence
 Monsieur DEGORRE Luc
 Monsieur FOREL Sébastien
 Madame GUIARD Jacqueline
 Madame LYONNET Sandrine

8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDDT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité - considérant la nouvelle procédure mise en place par le Conseil Général instituant un nouveau partenariat avec les collectivités en créant le Fonds Départemental pour le Développement du Territoire - considérant qu'il est nécessaire de présenter au Conseil Général une fiche formalisée par projet accompagnée d'une délibération du Conseil Municipal sollicitant auprès du fonds départemental pour le développement du territoire l'octroi d'une subvention - sollicite l'octroi d'une subvention de 119 200 €, à savoir 20% du montant des projets évalués comme suit :

- construction de deux classes supplémentaires école élémentaire : 100 000 € 00
- construction d'un kiosque dans le parc de la Sapinière : 148 000 € 00
- travaux d'aménagement piétons Hameau de Chez Bosson : 348 000 € 00

9 - RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SIDEFAGE (SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE GESTION DES DECHETS DU FAUCIGNY GENEVOIS)

Le Conseil Municipal, entendu les exposés de Monsieur le Maire et de Madame MARQUET Marion - quatrième adjointe - prend connaissance du rapport d'activités 2013, établi par le SIDEFAGE, (Syndicat mixte Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny GEnevois), composé de deux livres - le livre N° 1 : droit à l'information sur l'activité, le prix et la qualité du service public de traitement des déchets et le livre N° 2 : au titre de l'unité de valorisation énergétique - droit à l'information en matière de déchet droit des installations classées pour la protection de l'environnement - prend note que ce rapport est à la disposition du public et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.

10 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- procède à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- proclame élus les membres titulaires suivants :

- Monsieur CHENEVAL Paul
- Monsieur PELISSIER Philippe
- Monsieur WEBER Olivier

- proclame élus les membres suppléants suivants :

- Madame ALIX Isabelle
- Monsieur GRAEFFLY Stéphane
- Madame VILDE Nelly

11 - INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 22 voix - décide d'allouer à Monsieur le Curé l'indemnité de gardiennage de l'église, au taux maximum, appliqué en Haute-Savoie, soit 734 € 80 - sept cent trente quatre euros et quatre vingt centimes (correspondant au 4 820 F 00 de 2000), sans l'augmenter pour l'année 2014 - dit que cette indemnité sera versée au compte de Monsieur le Curé de FILLINGES.

12 - AVIS SUR PROJET DE REVISION GENERALE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 22 voix - dit que l'arrêt du projet de révision générale N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcellaz-En-Faucigny n'appelle ni remarques, ni observations de sa part.

13 - INDEMNITES DE FONCTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide - par un vote à main levée - par 22 voix - d'allouer une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué - et ce au taux de 14,4 % de l'indice brut 1015 - de modifier en conséquence le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

* taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par l'article L 2123-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Maire : 40,9 %

* taux en pourcentage de l'indice 1015, déterminé conformément au barème fixé par l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Adjoints : 1^{er} - 2^{ème} - 3^{ème} - 4^{ème} - 5^{ème} - 6^{ème} : 14,4 %

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal - dit que l'entrée en vigueur de cette décision sera le 1^{er} juin 2014 - ces indemnités seront versées mensuellement - précise dans le tableau ci-dessous l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

NOM DE L'ELU	FONCTION	TAUX MAXI VOTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	TAUX PERCU	AUTRES MANDATS ELECTIFS
FOREL Bruno	Maire	40,9 %	40,9 %	- Président CC4R - 1 ^{er} Vice Président du SRB - Vice Président du SM4CC
CHENEVAL Paul	1er Adjoint	14,4 %	14,4 %	/
GUIARD Jacqueline	2 ^{ème} Adjointe	14,4 %	14,4 %	/
PELISSIER Philippe	3 ^{ème} Adjoint	14,4 %	14,4 %	/
MARQUET Marion	4 ^{ème} Adjointe	14,4 %	14,4 %	/
WEBER Olivier	5 ^{ème} Adjoint	14,4 %	14,4 %	/
DEVILLE Alexandra	6 ^{ème} Adjointe	14,4 %	14,4 %	/
DOUCET Michel	Conseiller délégué	14,4 %	14,4 %	

14 - COMPTE-RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LUI, EN TANT QU'AUTORITE DELEGATAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a refusé d'exercer le Droit de Prémption de la commune selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

15 - DOSSIERS D'URBANISME

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanismes délivrées par Monsieur Le Maire depuis le Conseil Municipal du 11 mars 2014, à savoir :

- 12 permis de construire dont 5 défavorables
- 24 déclarations préalables dont 7 défavorables
- Un permis de démolir défavorable
- 14 certificats d'urbanisme

Monsieur le Maire précise que le détail est consultable sur les panneaux d'affichage et dans le registre de permis de construire et il fait remarquer qu'il suit toujours l'avis de la Commission Municipale de l'Urbanisme.

16 - COMITES CONSULTATIFS

Après en avoir délibéré - par un vote à main levée - par 22 voix - le Conseil Municipal décide d'instituer :

- un comité consultatif de l'urbanisme
- un comité consultatif de l'environnement

pour la durée du présent mandat,

- fixe leur composition à trois membres - un membre du Conseil Municipal qui présidera le comité consultatif et deux membres extérieurs - désignés par le Maire - précise que ces

comités consultatifs pourront être consultés, à l'initiative du Maire, sur tout projet communal intéressant l'urbanisme et l'environnement.

17 - INFORMATIONS SUR LES AVANCEMENTS DES TRAVAUX DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission municipale voirie et aménagement

Monsieur Olivier WEBER, maire-adjoint, dit :

- que pour les travaux Chez Bosson, la consultation est lancée et que la remise des offres est prévue pour début juin
- que la société COLAS a repris les routes de la Coulé et des Voirons

Monsieur le Maire dit que la route de Coulé est refaite, mais que le secteur de Juffly est compliqué.

- que pour les travaux de la Fruitière, le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est en cours de finalisation
- que pour la route de Malan, une consultation pour une étude de faisabilité jusqu'à l'APS (Avant Projet Sommaire) est lancée pour pouvoir se positionner
- qu'il attend des devis de la société COLAS pour la route des Nants, des Clos et de la Lière.

Il rappelle également que la commission se réunit samedi sur le terrain.

Monsieur le Maire a rendez-vous jeudi avec Monsieur DUVERNAY Denis - vice président délégué à la voirie - aux infrastructures routières et aux bâtiments - sur la question du Pont de Fillinges.

Il est évoqué les travaux de Soly et la route avec des feux alternés alors que les travaux sont arrêtés. Il est répondu que c'est ERDF qui est maître d'ouvrage, que les câbles sont tirés et qu'il reste la pose du transformateur du côté du Pont Bosson.

Monsieur GRAEFFLY Stéphane - conseiller municipal - attire l'attention sur le ressenti des usagers par rapport à la route de la Plaine, qui ont l'impression que c'est mal géré, mal sécurisé car les travaux sont arrêtés.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - répond que la route de la Plaine restera barrée sauf riverains toute l'année 2014.

Monsieur LAHOUAOUI Abdellah - conseiller municipal - demande où est en le projet de trottoirs sur la D903 - il lui est répondu que ce projet n'est pas élaboré mais pas non plus oublié.

Commission municipale bâtiments - énergie et réseaux

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - dit que la commission s'est réunie lundi pour la première fois, qu'il a été fait le point de tous les projets.

Il avance le projet de classes, le cahier des charges est en cours de rédaction et on va lancer la consultation à la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine. Il rappelle que ce projet est lié à la réforme des rythmes scolaires et qu'il est nécessaire d'avoir recours à des constructions modulaires. Cela doit permettre de disposer de 140 m² soit deux classes supplémentaires.

Commission Municipale Ecoles et Enfance

Madame MARQUET Marion - maire-adjointe - remercie les membres de cette commission qui travaillent à fonds sur la réforme. Elle dit que la nouvelle organisation sera présentée jeudi.

Elle précise que l'avantage de la mise en place de la réforme, c'est que cela permet de donner plus de moyens pour le périscolaire.

Elle précise que 150 enfants sont accueillis sur le temps du restaurant scolaire et 70 enfants sur le temps de la garderie en école élémentaire et on ne dispose pas de locaux.

Les constructions modulaires permettront de gagner de la place à l'intérieur de l'école et de mutualiser avec les enseignants.

On travaille sur l'organisation des emplois du temps, de la répartition du personnel. Il est rappelé qu'il faudra 14 encadrants à l'école élémentaire pour 1 heure 15 d'activités et 12 encadrants pour l'école maternelle.

Il faudra également commander du mobilier.

Commission municipale communication et événements

Madame DEVILLE Alexandra – maire-adjointe - dit :

- que le 13 juillet se met en place, qu'une réunion est prévue lundi avec toutes les personnes que l'on souhaite faire intervenir. Elle rappelle que l'orchestre d'harmonie jouera en live sur le tir du feu d'artifice une œuvre originale composée pour l'événement
- que l'on travaille sur la Foire
- que le journal sortira fin juin, début juillet et qu'il faut transmettre les articles.

Il est évoqué la participation des élèves de l'école élémentaire à une cérémonie très émouvante, un spectacle magnifique pour le soixante dixième anniversaire de la libération de 1944.

Madame D'APOLITO Brigitte - conseillère municipale - dit qu'en ce qui concerne la communication, elle trouve qu'il n'y a pas d'articles sur notre commune dans les journaux locaux.

Monsieur le Maire dit que c'est un peu plus rare que les autres communes, qu'il ne peut pas faire pression sur les journalistes.

En ce qui concerne le 8 mai, tout le monde a été convoqué, mais il est évoqué le fait que peu d'élus étaient présents et qu'il serait mieux d'être plus nombreux.

Madame ALIX Isabelle - conseillère municipale - dit que l'on est présent si on peut.

Monsieur le Maire évoque deux fêtes républicaines et qu'il est bien d'être là, que nous sommes des élus de la République et que les commémorations du 8 mai et du 11 novembre sont importantes et qu'il faut essayer d'adapter son agenda personnel en fonction de ces deux dates.

Commission municipale vie sociale

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjointe - parle de l'assemblée générale de la bibliothèque, les membres remercient énormément pour tout ce qui a été fait (achats de livres, soutien...). Elle dit également qu'il y aura des modifications dans le futur car la présidente actuelle veut arrêter en septembre.

Il y aura des choix à faire téléguidés par la programmation des TAP (Temps d'Activités Périscolaire) qui a inclus la bibliothèque dans l'organisation mais pour l'instant il n'y pas grand monde en face.

Elle indique qu'elle a également été sollicitée pour la gestion de la bibliothèque, savoir si l'on envisage des travaux et pour un agrandissement éventuel.

En ce qui concerne la brocante organisée par Ecoles et Loisirs, elle s'est très bien passée. Le sens de circulation était très bien. C'était un super travail et les services techniques ont adressé leurs félicitations aux organisateurs pour la remise en état après manifestation. C'était un bel investissement de la part des parents.

Il est évoqué la belle exposition de l'Association « La Parole Créative », les travaux présentés étaient très beaux.

C'était un dimanche très riche. Monsieur GRAEFFLY Stéphane - conseiller municipal - dit que cette manifestation donne une belle image de notre commune.

Il est également évoqué une très belle foire artisanale à Saint-Jeoire-En-Faucigny.

Commission municipale environnement - développement durable - forêts et agriculture

Monsieur DOUCET Michel - conseiller municipal - dit que la forêt domaniale est de 185 hectares.

Il évoque un rendez vous avec M. HELL Gérard - technicien de l'Office National des Forêts.

Il parle des travaux sur les routes forestières de la Joux et de Vouan, le projet de dépose de bois à Grand-Noix. Il dit qu'il va établir un cahier des charges.

Il dit que la commission va prioriser les projets.

Il parle également de la réception du sentier des Balcons de Fillinges.

18 - QUESTIONS DIVERSES

Il est évoqué la permanence pour les élections européennes du 25 mai. Suite à une remarque de Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - sur le nombre de personnes obligatoires pour tenir le bureau de vote, il est décidé de vérifier.

Il est également évoqué le tournoi inter club, sponsors et associations organisé le 15 juin par l'Etoile Sportive de Fillinges.